ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 103266

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le rapport rédigé par la mission chargée d'évaluer le nouveau dispositif de permanence des soins en médecine ambulatoire. Dans un contexte démographique marqué par le vieillissement de notre population et alors que nos efforts se sont concentrés en faveur d'une politique de maintien à domicile des personnes dépendantes, la qualité et l'efficacité de notre dispositif de permanence des soins, sont et seront de plus en plus au coeur des préoccupations de nos concitoyens. Cependant, le rapport précité souligne la complexité et la fragilité dudit dispositif et relève de nombreuses difficultés existantes, malgré les avancées apportées par le décret du 7 avril 2005 et l'avenant à la convention n° 4. Ces difficultés concernent, tant le financement du dispositif, l'organisation de la régulation, la détermination des responsabilités réelles des divers intervenants, que la disponibilité de ces derniers sur le terrain. En conséquence, il lui demande de lui faire parvenir les premières conclusions qu'il a tirées de la lecture de ce rapport et les mesures qu'il entend adopter afin de corriger le dispositif mis en cause.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 103266
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9290